

A la Bobine, à Tarare

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Lucie Dessiaumes – CGT spectacle Auvergne

Employeurs

Valérie Zipper (SYNAVI)

David De Abreu (FAMDT)

Aurélie Montagnon (FAMDT)

Etat et collectivités

Sylviane Chêne (Villes de France)

Yves Dumoulin (FNCC)

Isabelle Pachot (Région AURA)

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Invitée : Anaïs Eschenbrenner (COR)

DETAIL DES ECHANGES

Tour d'actualité

Isabelle Pachot (Région) prend la parole et explique que la politique culturelle régionale sera présentée les 20 et 21 octobre 2022 lors de l'Assemblée plénière de la Région. L'objectif est de poursuivre le déploiement des CTEAC, de donner une priorité aux territoires ruraux et la création de nouveaux dispositifs (des appels à projets qui seront présentés en 2023 et qui visent à travailler la question des territoires à travers l'accès à la diffusion culturelle, le soutien aux artistes locaux et au patrimoine.

Un travail commun entre la DRAC et la Région a été lancé qui devrait aboutir à l'établissement d'une convention en 2023 : l'objectif est d'acter des intentions communes et de sécuriser les financements croisés. Là encore, une grande attention est portée aux territoires.

Valérie Zipper (SYNAVI) demande s'il y a une volonté d'élargissement des CTEAC. Il lui est répondu que oui.

Anaïs Eschenbrenner (COR), qui coordonne un CTEAC sur son territoire, explique que l'intention première des CTEAC était d'initier des échanges sur les territoires pour qu'ensuite, à partir de là, de nouveaux projets en sortent. Le passage au PCT (projet culturel de territoire) devrait permettre d'élargir le champ d'action.

Lucie Dessiaumes (CGT) explique qu'il y a une grosse attente sur la politique culturelle régionale. La plénière du COREPS ne doit pas être une occasion de dérouler de grands discours. Les acteurs culturels veulent du concret. Les baisses de subventions ont aussi affecté des structures de territoires ruraux. Proposer des appels à projet pour répondre aux questions du territoire va à l'inverse de ce qui a été discuté dans le groupe la dernière fois. Le groupe avait abouti à un consensus, ce qui est rare, mais ça n'a pas infléchi la politique de la Région. Qu'en est-il par ailleurs des moyens financiers de cet appel à projet ?

Sylviane Chêne (Villes de France) revient sur l'actualité de sa commune. Le théâtre de Bourg-en-Bresse a été labellisé Scène Nationale. La ville candidate pour être capitale française de la culture. Elle coordonne également des micro-folies. La ville est en attente de ce que va donner la nouvelle politique culturelle régionale.

Valérie Zipper (SYNAVI) revient sur des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Plateforme. La politique culturelle régionale y est questionnée. Mais également celle de Lyon et de la métropole de Lyon qui ont opéré des changements brutaux.

David De Abreu (FAMDT) dit de son côté avoir des inquiétudes concernant les programmes européens LEADER dont le volet culturel risque d'être réduit. Un nouveau pilotage est prévu à l'échelle des départements. Les financements s'annoncent faibles parce que les élus ne portent pas suffisamment le volet culturel. C'est problématique puisque ces fonds aident beaucoup les festivals en milieu ruraux.

Concernant les CTEAC, il considère qu'il s'agit en effet d'un bel outil à la condition d'une véritable concertation avec les élus. Il devrait y avoir une vigilance sur cet aspect des choses.

Anaïs Eschenbrenner ajoute, concernant les fonds Leader, que ces financements n'aident que les projets hybrides, ce qui est problématique pour des programmes uniquement culturels.

Yves Dumoulin (FNCC) explique que le programme LEADER s'arrête sur le territoire de la Dombes, puisque le pilotage a été re-sectorisé. Cela risque d'affaiblir le rôle des élus de terrain. L'objectif de ces nouveaux fonds LEADER est d'aider davantage le privé, l'idée étant que les collectivités peuvent aller chercher des financements ailleurs.

Sylviane Chêne (villes de France) intervient concernant les effets de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets culturels. La mesure précise de l'impact n'a pas encore été faite, mais cela risque de se chiffrer en millions d'euros et va probablement durer. Pour l'instant, cette hausse ne requestionne pas le budget culturel de Bourg-en-Bresse. Lorsque des arbitrages sévères devront être faits, il est possible que la culture soit touchée, notamment sur le fonctionnement. Pour l'instant, ce sont principalement les équipements sportifs qui sont touchés dans la mesure ce sont les plus consommateurs en période estivale.

Yves Dumoulin (FNCC) ajoute que l'impact est moindre dans les territoires ruraux puisqu'ils sont moins équipés. Il sera peut-être nécessaire à l'avenir que les équipes artistiques réduisent leurs exigences, spécifiquement leurs fiches techniques. En revanche, la hausse des coûts de l'énergie semble avoir un impact sur le mécénat.

Aurélié Montagnon (FAMDT) explique que le CMTRA développe actuellement un projet numérique autour du patrimoine oral. Elle alerte sur la nécessité de former des médiateurs sur ces sujets. Il y a un besoin de compétences sur le patrimoine oral, dont le secteur du tourisme pourrait aussi s'emparer. Ce type de travail permet de décroiser artistes / lieux, patrimoine / public, etc.

Elle ajoute enfin un point sur Villeurbanne, capitale française de la culture et précise que cet événement a été un véritable lieu de dynamique locale qui a permis une mise en réseaux et l'initiation d'un travail d'EAC qui devrait se pérenniser.

Identification de leviers d'action / préconisations

Valérie Zipper (SYNAVI) revient sur son expérience récente dans le cadre d'une CTEAC en Maurienne. Tout y est piloté par un chargé de développement local. Elle ne rencontre jamais les élus. Mais elle aimerait savoir d'où vient cette volonté.

Yves Dumoulin (FNCC) appelle à ne pas s'illusionner et dit que beaucoup d'élus ne voient pas d'intérêt à la culture. C'est la raison pour laquelle il faut travailler le transversal.

David De Abreu (FAMDT) appelle à favoriser un dialogue autour du sens des projets. C'est là que la culture doit se faire.

Lucie Dessiaumes (CGT) revient sur le cœur de la discussion de ce jour : l'identification de solutions et de préconisations à proposer aux pouvoirs publics. Elle identifie 3 étapes fondamentales sur lesquelles se pencher :

- 1- RECENSER les artistes sur les territoires**
- 2- METTRE EN LIEN les artistes, les élus et les acteurs du territoire**
- 3- OFFRIR DES COMPETENCES en termes d'ingénierie de projet.**

Reste à définir l'échelle (le département ?), le qui et le comment.

Isabelle Pachot (Région) rappelle que les CTEAC se fondent sur un diagnostic du territoire concerné pour que l'intercommunalité ait connaissance en amont de ce qui se fait sur son territoire. Ce dispositif tend à se généraliser. Concernant l'ingénierie, il n'y a pas de CTEAC sans qu'un poste soit créé. Il faudrait peut-être capitaliser tout cela.

Anaïs Eschebrenner (COR) considère qu'il faut travailler à petite échelle pour identifier les acteurs locaux. Peut-être que l'AMF pourrait être un relais intéressant. Les diagnostics posés dans le cadre des CTEAC pourraient remonter à AURA-SV pour tout soit compilé dans l'Atlas. Mais manqueront toujours les territoires où ça ne se fait pas.

Sylviane Chêne (villes de France) revient sur le schéma de développement culturel qui est le leur. Ils ont travaillé avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour répertorier sur leur territoire les équipes, les lieux, les artistes indépendants. Ces ressources existent, encore faut-il régulièrement les mettre à jour. Ce travail contribue aussi à sensibiliser les élus sur ce qui existe sur leur territoire. A partir de cela, la communauté d'agglomération a décidé de convier tous les acteurs identifiés dans le cadre d'une réunion de travail annuelle.

Isabelle Pachot (Région) considère que la démarche de se faire connaître pour un artiste doit rencontrer une certaine utilité. Il est important de visibiliser les politiques culturelles locales. Les collectivités doivent rendre visibles et communiquer là-dessus.

Yves Dumoulin (FNCC) s'interroge : l'enjeu est-il de s'acheter une image ou bien d'être un soutien à la culture ? Il faut penser l'aide à la culture comme une aide à un autre secteur, un soutien à une activité économique.

Des questions sont ensuite posées quant aux critères d'évaluation posés dans le cadre des CTEAC. Celle-ci doit-elle se faire uniquement par la fréquentation du public ? Quid des critères qualitatifs, des modes de relation ?

Isabelle Pachot (Région) dit qu'en Drôme et en Ardèche, les collectivités se sont dotées d'une boussole d'auto-positionnement qui permet de mesurer une diversité de critères, y compris les modalités de gouvernance. Concernant la question de l'ingénierie, elle précise que la DRAC peut aider au financement d'une maîtrise d'ouvrage ou une certaine assistance aux projets. Il faut faire remonter les besoins à la DRAC et à la Région.

A cela est rétorqué que seules les collectivités déjà engagées dans un projet culturel solliciteront la DRAC et la Région.

Il est décidé que le groupe ferait remonter les besoins suivants lors de la plénière du 8 novembre 2022 :

- **Des moyens pour créer des ressources (répertoires territoriaux)**
- **La création d'une structure à l'échelle départementale qui viendrait en soutien aux collectivités (élus et techniciens) et aux artistes en matière d'ingénierie culturelle**

Une question est ensuite posée concernant les artistes locaux. Pourquoi aller chercher des artistes extérieurs quand un territoire est doté en artistes ?

Isabelle Pachot (Région) explique que l'objectif est de tirer un territoire vers le haut, de l'ouvrir vers d'autres pratiques. Sont choisis des artistes qui sont en situation de création et de diffusion dans des lieux dédiés. La Région considère que la qualité d'un travail artistique vient des rencontres et de l'ouverture. Cela bénéficie aux habitants et apporte un savoir-faire et une matière à transmettre.

Valérie Zipper (SYNAVI) précise qu'il s'agit d'une tâche énorme avec des dotations faibles. Les artistes ont besoin d'être aidés dans la transmission de leur savoir-faire. Ces temps-là ne sont jamais payés. Les temporalités de travail sont à revoir.

Lucie Dessiaumes (CGT) dit ne pas connaître d'artistes locaux qui ne sortent pas de leur commune. Ils ne sont simplement pas repérés ou pas subventionnés. Si seuls les artistes sélectionnés sont ceux qui jouent dans les lieux dédiés, cela exclue de fait de nombreux artistes qui diffusent leurs spectacles en territoire rural ou péri-urbain (où il n'y a pas de lieu dédié).

Une préconisation est ajoutée : celle de rediscuter collectivement avec la DRAC et la Région des critères de sélection des artistes sur les CTEAC. Il faudrait également élargir le cercle des professionnels de la culture qui sélectionnent aux élus et aux agents de développement.

Plus généralement, il est demandé de faire évoluer les manières de concevoir ce qui fait culture, ce qui fait éco-système. Il est nécessaire de prendre en compte une pluralité d'acteurs.

Il est rappelé que les artistes locaux peuvent être présents tout le temps sur le territoire et ont donc la capacité de mener un travail différent avec les habitants. Il faudrait avoir, au sein des CTEAC, une pluralité d'artistes, de disciplines, favorisant le décroisement, permettant de sortir des assignations. Les PCT vont demander d'importantes concertations.

La suite des événements...

David De Abreu et Lucie Dessiaumes prendront la parole lors de la plénière du 8 novembre pour présenter les travaux et recommandations du groupe.

S'agissant de la fusion de certains groupes, il est proposé d'initier un nouveau groupe qui mêlerait action culturelle et création.